

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020**

=====
COMPTE RENDU
=====

L'an Deux Mille Vingt, le **trois juillet**, à **Dix-neuf heures et dix minutes**, les membres du Conseil de la **Commune de Sannois** proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du vingt-huit juin se sont réunis dans la salle du Cyrano du Centre Cyrano de Bergerac - Place du Général Leclerc sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 à L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

	1. M. JAMET Bernard	19. M. BOISCO Maxime
	2. Mme JACQUET-LEGER Célia	20. Mme TOUMI Nadia
	3. M. GORZA Laurent	21. M. PERRET Jean-Claude
	4. Mme TROUZIER-EVEQUE Laurence	22. Mme AUBIN Martine
	5. M. WILLIOT Claude	23. M. KERGOAT Pierre
	6. Mme BRULE Marie-Claude	24.
Nombre de membres dont	7. M FLAMENT Nicolas	25. M. SAGBOHAN Esaïe
le Conseil Municipal doit	8. Mme CAPBLANC Nathalie	26. Mme MARCAIS Marie-Christine
être composé : 35	9. M. PORTIER Daniel	27. M. PONCHEL Nicolas
Nombre de Conseillers	10. Mme ABDELOUHAB Nasséra	28. Mme SAIDI Yasmina
en exercice : 35	11. M. PURGAL Frédéric	29.
Nombre de Conseillers	12. Mme CAMPAGNE Séverine	30. M. LEGUEIL Manuel
qui assistaient	13. M. FABRE François	31. Mme ENGUERRAND Sylvie
à la séance : 33	14. Mme HELT Liliane	32. M. LAMARCHE François
	15. M. GUEUDIN Daniel	33. M. ZAMBUJO Benoît
	16. Mme FAUCONNIER Evelyne	34. M. HEURFIN Gilles
	17. M. BOULIGNAC Gabriel	35. Mme ADDOU Leila
	18. Mme RICARD Agnès	

Absents ayant donné pouvoir :

- Mme QUEYRAT-MAUGIN Sylvie à Mme ABDELOUHAB Nasséra
- Mme CHRISTIN-DURUPT Marie-Evelyne à M. PONCHEL Nicolas

La séance a été ouverte sous la présidence de M. WILLIOT, plus âgé des membres présents du conseil municipal (L 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. SAGBOHAN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Allocution de Monsieur WILLIOT :

*« Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, mes chers collègues,
Mesdames et messieurs les membres de la Direction Générale et représentants des services de la Ville,
Chères Sannoisiennes, chers Sannoisiens,
une phrase de Marguerite YOURCENAR me vient en mémoire : " Quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs nous rattrapent ".
Aujourd'hui, c'est au privilège de l'âge que je dois l'immense honneur de présider cette assemblée et croyez-moi, mon émotion est intense.
Comment aurais-je pu imaginer, il y a 48 ans, lorsque j'ai rencontré un jeune sportif, Bernard JAMET, qu'il me serait donné de vivre le merveilleux instant que je partage avec vous aujourd'hui ?
Comment pouvais-je imaginer qu'avant d'avoir ce privilège, Bernard JAMET me permettrait de servir Sannois ma ville natale, ville que j'aime profondément, durant ces 6 belles années ?
Rien, rien ne pouvait laisser présager cette belle aventure et pourtant, tout cela et bien plus encore, est arrivé.
Une élection municipale c'est la rencontre, d'un homme et de son équipe de travail avec les femmes et les hommes qui vivent dans la cité, la Ville, Sannois, en l'occurrence.
C'est en réalité, une très belle histoire d'amour, comme nous souhaiterions tous en vivre.
Des joies intenses, des tristesses terribles, des moments de rires, d'autres de larmes mais avec cette sensation intime d'être porté par une force que rien ne peut abattre.
En ce qui concerne la dernière mandature, quand vint le moment de renouveler le contrat de confiance avec vous, s'abattit sur nous la terrible crise sanitaire que nous vivons encore aujourd'hui. Cette épreuve a renforcé cet amour dans la pratique de belles solidarités.
Elle nous a contraints également à vivre une campagne électorale bien plus longue qu'à l'accoutumée et de ce fait plus difficile.
Mes chers collègues, ce temps s'achève maintenant et nous devons penser, dès lors, ensemble à l'intérêt général, aux Sannoisiens.
Je le répète, je suis fier avec mes collègues élus et une administration solide, d'avoir contribué durant les six dernières années à la modernisation de Sannois.
Une nouvelle étape débute et je compte bien, à vos côtés, avec votre confiance et votre aide y contribuer pleinement.
Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui, je n'en doute pas, mettront toute leur énergie désintéressée au service du bien commun.
Je souhaite aussi force et courage à ceux qui renouvellent en ce jour leur engagement et leur demande de guider fraternellement nos jeunes élus.
Je lance un appel aux nouveaux élus de l'opposition pour tourner la page de la campagne et participer de façon constructive aux projets qui façonneront la commune de demain.
J'ai une pensée reconnaissante pour nos collègues qui nous quittent en laissant derrière eux un travail de titan inachevé. Je les remercie de la confiance qu'ils ont placée en nous pour continuer le travail en leur nom.
Enfin, je veux remercier les Sannoisiens pour la confiance qu'ils nous ont accordée à nouveau, qu'ils ne doutent pas un instant que nous ferons tout pour nous en montrer dignes.
Pour conclure permettez-moi d'emprunter à Jean-Jacques ROUSSEAU quelques mots, lui qui fut follement épris, de l'éblouissante comtesse d'Houdetot, illustre personnage de notre commune :
" Il n'y a pas de bonheur sans courage, ni de vertu sans combat".
Cette élection nous oblige, c'est donc notre engagement de ce soir : à conserver toujours ce courage, de combattre pacifiquement mais sans faillir pour vous, chères Sannoisiennes, chers Sannoisiens.
Merci pour votre attention. »*

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

* ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal a désigné M. BOISCO et M. ZAMBUJO en tant qu'assesseurs.

M. WILLIOT demande à l'assemblée qui est candidat à la fonction de Maire de la Commune.

M. JAMET se porte candidat.

M. HEURFIN informe l'assemblée que son groupe « AVEC VOUS SANNOIS POUR TOUS ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » ne présentera pas de candidat au poste de Maire comme au poste d'Adjoint et ne prendra pas part au vote.

En effet, il indique ne pas souhaiter prendre le risque d'être maire sans être sûr d'avoir les moyens de mettre en œuvre son programme.

Pour lui, les Sannoisiens ont plébiscité une équipe, un maire et ce soir ce n'est que l'enregistrement des élections, c'est pourquoi, il ne souhaite pas croiser le fer.

Ne prend pas part au vote :

M. HEURFIN

Mme ADDOU

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :	26
f. Majorité absolue :	14

M. JAMET a obtenu 26 voix. Il a été proclamé Maire de Sannois et immédiatement installé.

Il souhaite la bienvenue à tous les élus et à tous les Sannoisiens qui sont venus nombreux malgré le COVID.

Il signale qu'il a préparé un discours pour l'occasion mais qu'avant son discours les membres de l'opposition peuvent, s'ils le souhaitent, prendre la parole.

Allocution de Madame ENGUERRAND :

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,
J'ai passé la mandature qui se termine à défendre du mieux que je pouvais les intérêts des Sannoisiens. A l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, j'ai participé à offrir aux Sannoisiens un autre avenir que la destruction de notre ville initiée ces dernières années. Lors des élections des 15 mars et 28 juin, les Sannoisiens ont fait leur choix et ils ont choisi de vous renouveler leur confiance, Monsieur le Maire, Monsieur Bernard JAMET, même si j'ai trouvé que la période électorale particulière que nous avons vécu a largement favorisé votre équipe et que l'on peut regretter l'abstention massive due à la crise sanitaire, force est de constater que la majorité de Sannoisiens qui ont voté vous ont donné la majorité et pour moi cela est incontestable.*

Les Sannoisiens ont choisi et ils ont choisi de vous maintenir à la tête de la gestion de la ville, je le respecte et je vous félicite donc Monsieur le Maire.

J'espère simplement qu'avec votre nouvelle équipe, vous prendrez en considération les souhaits de tous les habitants qui pour une partie vous a montré qu'elle voulait voir évoluer leur ville autrement. Je sais que certains de vos colistiers, peut-être futurs Adjointes ce soir ont des compétences humaines et techniques. Je forme le vœu que nous arrivions tous, majorité et opposition, à travailler de façon constructive pour le bien être des Sannoisiens.

Je vous remercie de votre écoute ».

M. le Maire remercie Mme ENGUERRAND pour ses paroles sincères et de bon aloi.

Allocution de Monsieur HEURFIN :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier devant notre assemblée communale nouvellement élue, les 663 électrices, électeurs qui ont apporté leur suffrage à notre liste de gauche « avec vous Sannois pour tous écologique et solidaire » que j'ai eu l'avantage de conduire. Notre présence, pour ma part renouvelée au conseil municipal et celle de Madame Leila ADDOU, ma colistière, nous la vivons comme un honneur confié par les Sannoisiennes et Sannoisiens. Nous entendons être leur voix ainsi que celle de tous les Sannoisiens. Aujourd'hui comme hier, nous serons dans cette assemblée communale, à leur côté, pour faire aboutir l'expression de leurs besoins pour mieux vivre ensemble dans un environnement plus démocratique. Aujourd'hui, Monsieur JAMET, vous venez d'être élu Maire par vos pairs, aussi nous vous adressons nos félicitations républicaines. Néanmoins, l'élection de votre liste avec 16,2 % de l'électorat de notre ville qui n'a voté qu'à 35% à peine, doit faire réfléchir sur la signification d'une abstention énorme, anormale. De mon point vu cela se traduit incontestablement par une méfiance, souvent un rejet de la politique appliquée, sans que la population y soit associée tant au niveau local, intercommunal et national. J'ajoute que de ne pas apporter les réponses attendues par la population ou trop souvent déçue par des promesses électorales non tenues, conduit malheureusement à l'éloignement des populations du bureau de vote, le COVID n'a été qu'un élément supplémentaire. Pendant cette campagne, et tout au long du mandat précédent, je n'ai eu de cesse de dénoncer une intercommunalité qui éloigne les citoyens des organes de décisions sans que l'intérêt économique, social, environnemental soit démontré.

Une strate supplémentaire imposée par l'Etat, entre le Conseil Départemental et la Commune qui ne se traduit par aucune économie, cela accentue le désintérêt des habitants de la chose politique et publique. Mais, il est vrai c'est fait pour cela. La démocratie en souffre durement. Cette fracture entre les élus et la population, est source d'injustice et de désocialisation, cela constitue un réel danger démocratique pour le futur. Dans ces circonstances, un triomphalisme n'est pas de mise. Tout doit être mis en œuvre pour que la population s'intéresse et s'investisse dans les affaires communales, il en va de leur propre intérêt et celui de la commune. Certes Monsieur le Maire vous êtes élus, mais moins d'1 électeur sur 2 a voté pour votre liste. 52,8% des Sannoisiennes et Sannoisiens n'ont pas voté pour votre programme municipal, durant ce mandat, je pense que vous devez en tenir compte. Des promesses ont été faites durant cette campagne, par les uns par les autres, mais aujourd'hui Monsieur le Maire ce sont les vôtres qu'il faudra tenir. J'ajoute que vous devrez prendre en compte ce que vous n'avez pas souligné ni dans votre programme ni dans le budget de la Commune voté en juin, les conséquences immédiates et à venir probablement des effets sanitaires et sociaux de l'épidémie de COVID-19, pour la population sannoisienne, particulièrement pour les plus humbles et les personnes âgées.

Pour rappel, vous avez fait voter une ligne de dépense de plus de 5 millions d'euros en fonctionnement caractérisé d'imprévu. Je vous suggère de la transformer en ligne budgétaire COVID-19 et de mettre en place une mission visant à réaliser un état des lieux sanitaire de la population afin d'apporter des réponses économiques, sociales et de santé publique à nos concitoyens.

Aussi, avec ma collègue, nous veillerons particulièrement à la concrétisation de vos engagements qu'il s'agisse de la mise en place d'un quotient familial digne d'une véritable politique solidaire basée sur le revenu des ménages, d'une augmentation de places en crèche par la construction nécessaire d'une crèche municipale, d'un plus grand soutien à la vie associative, d'une refonte de la politique culturelle diversifiée répondant à la diversité de la population sannoisienne.

Enfin, je suggère que des assises de la jeunesse à Sannois soit envisagées afin de prendre réellement en compte l'expression de leur avenir qui est aussi celui des moins jeunes.

De même, vous connaissez notre désaccord sur les conditions sécuritaires de notre ville et la nécessité de la reconquête par la police nationale de la sécurité publique à Sannois, ainsi que sur un manque criant de logements sociaux face à une forte demande. A l'occasion, de la révision urgente de votre PLU et de la rénovation du centre-ville, nous vous invitons à prendre en compte le besoin de logements locatifs aidés pour les 1 400 demandeurs Sannoisiens.

Par ailleurs, nous refusons une privatisation rampante des services publics, si utiles à la population, comme l'accueil de la petite enfance, le service à la personne, l'accueil de nos aînés, de la privatisation de notre centre municipal de santé alors qu'au contraire il faut le développer, ce ne sont que quelques exemples.

Nous réclamons la viabilisation du terrain des Aubines et sa sanctuarisation en tant que poumon vert pour recréer un centre de loisirs pour les enfants de Sannois. Nous insistons sur la nécessité d'une consultation de la population sur les projets structurants à venir, en privilégiant la qualité de vie par la préservation, l'entretien et le développement des espaces verts, la propreté de nos espaces communs, la défense de notre environnement

contre notamment la densification des vols d'avion, la promotion d'une politique de circuit court pour l'alimentation des enfants, une prise en compte des problématiques liées à notre jeunesse (loisir, sport, culture et logement).

Enfin, nous nous ne pouvons pas ignorer que l'Etat, les banques vont continuer à asphyxier financièrement les communes. Il sera donc indispensable de lutter avec la population contre cette main mise sur nos finances et refuser tous transferts de charge. Il faut notamment renégocier les taux de nos emprunts afin de dégager de nouvelles possibilités d'investissement et d'entretien de nos bâtiments communaux accessibles à toutes et tous dans un souci d'économie énergétique, lancer un programme d'investissement amortissable sur 2 décennies permettant une maîtrise foncière pour améliorer sensiblement le vivre ensemble.

Redéfinir une politique salariale du personnel communal dont la dernière période a montré l'efficacité et un engagement exceptionnel afin de répondre aux besoins de service public à la population.

Monsieur le Maire, notre voix, la voix d'« avec vous Sannois pour tous écologique et solidaire » dans cette enceinte sera celle, de celles et de ceux, qui ont le plus besoin du vivre ensemble. Tout ce qui ira dans ce sens, aura notre soutien. Tout ce qui n'ira pas dans ce sens, aura notre réprobation.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience. »

M. le Maire remercie M. HEURFIN qui a brossé un tableau large de la politique sannoisienne, pouvant peut-être, être source d'inspiration, pour illustrer ses propos, il cite une chanson de Jacques BREL : « on n'était pas du même chemin mais on cherchait le même port ».

Allocution de Monsieur PONCHEL :

« Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole. Les nouveaux élus apprennent donc à connaître Monsieur HEURFIN et ce sera comme cela à tous les conseils municipaux.

Moi, mon vœu, c'est de rendre la politique pour tous beaucoup plus accessible, il y a des gens qui sont non-initiés, des gens qui apprennent, qui évoluent, qui grandissent et nous nous devons, en tant qu'élu, de permettre à chacun de comprendre comment fonctionne une collectivité.

Pour ma part, j'appelle de mes vœux pour que Monsieur le Maire, nouveau maire, ancien maire, que vous soyez un bon maire. Je vois votre haussement de sourcil. Je l'ai dit pendant ma campagne, et vous m'avez suivi avec ardeur, qu'un bon maire doit être élu au premier tour. Vous avez attendu le second tour pour l'être. Les Sannoisiens vous ont clairement fait comprendre qu'ils ne vous louperont pas 2 fois et comme l'a dit Monsieur HEURFIN c'est plus de la moitié des Sannoisiens qui ne vous a pas donné son entière confiance. J'espère que vous serez à l'écoute de cela autant que vous l'êtes de ceux qui vous ont fait confiance. Alors, je me dois, je le fais de manière honnête, de vous féliciter. Je suis convaincu que le nouveau Bernard JAMET sera honnête. Je suis convaincu que le nouveau Bernard JAMET sera intègre. Et, je suis convaincu que le nouveau Bernard JAMET sera à l'écoute de tous les Sannoisiens. Monsieur le Maire, soyez assuré, même si je vous chatouille de temps à autre, que le groupe que je mène ne sera pas dans une opposition systématique mais bel et bien, par volonté, dans une construction. Merci à vous ».

Monsieur le Maire répond à Monsieur PONCHEL qu'il n'y a pas de nouveau Bernard JAMET, mais uniquement Bernard JAMET qui était intègre dans la première mandature et qui sera intègre dans la seconde. Il ajoute qu'il s'est fixé un cap dans sa vie et il reste le même avec évidemment les évolutions dues à son âge, à sa réflexion, à ses connaissances.

Allocution de Monsieur le Maire, Bernard JAMET :

« Le temps de la campagne électorale est terminé, nous avons eu chacun dans nos camps respectifs, notre part d'ombre et de lumière. Ombre et lumière, dans des proportions qu'il reste à évaluer. Pour ma part, mon regard aujourd'hui se porte essentiellement sur l'avenir de Sannois et ce soir je suis à nouveau le Maire de tous les Sannoisiens.

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs de la Direction Générale, chères Sannoisiennes et cher Sannoisiens, dimanche dernier les électrices et les électeurs Sannoisiens m'ont offert le bien le plus précieux qu'une femme ou un homme politique rêve de posséder ; ce bien c'est le temps.

Le temps de mener à terme les projets envisagés, le temps d'échafauder d'autres projets et de les voir se réaliser, c'est un luxe, c'est pour mon équipe et pour moi-même un immense honneur et un immense bonheur.

Durant les 6 premières années, nous avons établi pour Sannois des fondamentaux solides. Nos finances sont désormais assainies et les projets lancés durant la dernière mandature arrivent à terme.

Merci, vraiment merci du fond du cœur à ces électrices Sannoisiennes et à ces électeurs Sannoisiens, qui me permettent aujourd'hui de regarder l'avenir avec sérénité et perspective.

Bientôt, à l'automne, nous inaugurerons le magnifique bâtiment périscolaire de l'école Pasteur avec son nouveau restaurant scolaire très attendu par les enfants et les équipes éducatives. Nous inaugurerons aussi la nouvelle école Gambetta, avec là aussi, un nouveau restaurant scolaire, avec son école maternelle de 3 classes, 4 classes élémentaires supplémentaires, son accueil de loisirs et une immense cour arborée qui fera de cette cour le réceptacle idéal des jeux d'enfants. Toujours à l'automne nous inaugurerons le stade Coutif, lieu de prédilection des familles, des clubs de sport, des écoles et aussi des jeunes des quartiers environnants.

Notre programme est clair, le cap est fixé.

Durant la prochaine mandature, nous doterons la ville de Sannois d'une maison de santé. La santé c'est notre bien le plus précieux, nous en prenons conscience en cette période de pandémie chaque jour davantage. Depuis quelques mois déjà, mon adjointe Célia JACQUET-LEGER travaille avec notre partenaire le Département du Val-d'Oise pour échafauder ce beau projet, et pour tout vous dire ce soir, je souhaite qu'elle soit l'année prochaine, l'ambassadrice de tous les Sannoisiens au sein de l'assemblée délibérante de notre Département.

Autre projet important de la mandature, la construction d'une nouvelle école primaire à la place de l'école maternelle Prat. A cet égard nous achèterons les terrains qui jouxtent l'école actuelle et s'il le faut nous lancerons une procédure de déclaration d'utilité publique.

J'ai entendu, durant cette campagne, les critiques de mes concitoyens ; la plupart de ces critiques sont totalement justifiées. Nous devons faire mieux encore en matière d'urbanisme, en matière de propreté, en matière de sécurité et aussi en matière d'offre pour notre jeunesse.

Ainsi, dès le 10 juillet, nous lançons la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, nous prendrons le temps de la concertation, quartier par quartier, pour faire que notre ville soit la plus belle possible et que pour chaque projet nous portions une politique novatrice de développement durable.

La propreté est étroitement liée à 2 paramètres au moins. D'abord elle est liée à la responsabilité individuelle de chacun de nos concitoyens et ensuite à notre capacité à augmenter les moyens tant en main d'œuvre qu'en outils modernes et fonctionnels.

La sécurité, la tranquillité publique sont la garantie du bien vivre ensemble. Il nous faudra développer nos moyens humains, c'est-à-dire étoffer nos effectifs de la police municipale et ceux de la police intercommunale. Il faudra aussi rendre nos caméras plus efficaces, plus fonctionnelles en permettant la vidéo-verbalisation ; c'est essentiel pour 2 sortes d'infractions qui polluent l'atmosphère et la tranquillité de notre ville ; les excès de vitesse, mais aussi les dépôts sauvages. Je vous informe ce soir que, dès le 9 juillet, je prendrai la responsabilité de la sécurité et de la tranquillité publique en tant que vice-président de l'Agglomération du Val Parisien.

La jeunesse, c'est la 1^{ère} de nos responsabilités, c'est le 1^{er} de nos devoirs et c'est d'abord le devoir de lui dire la vérité. Lui mentir c'est l'abandonner et la laisser dans l'errance. Tous les jeunes ne sont pas des voyous et d'ailleurs tous les voyous ne sont pas forcément des jeunes. Alors je fais le pari de l'intelligence, le pari de la connaissance, le pari du sport, le pari de la culture et à l'image de ce que nous avons construit au stade Coutif, aménageons avec eux et pour eux des lieux de convivialité, de loisirs et de culture, agissons avec eux dans la loi, rien que dans la loi républicaine. Je ne lâcherai rien, un jeune est un jeune, un délinquant est un délinquant. Mais à cet âge-là rien n'est figé et notre responsabilité c'est d'abord de permettre la réussite de chacun.

Permettez-moi maintenant, pour terminer, de vous dire un mot plus personnel.

L'autre jour, j'ai rencontré, rue Guynemer, une amie d'enfance, une copine comme on disait à l'époque dans les années 60 quand on jouait aux billes dans nos jardins ; et cette copine me dit l'air effaré « Bernard tu ne peux pas t'imaginer ce que l'on dit sur toi, tu ne peux pas t'imaginer ce que j'ai entendu chez la coiffeuse, c'est monstrueux, j'ai entendu les accusations les plus abjectes ». Alors, je me suis permis de la rassurer tranquillement. Voyez-vous malgré tous ces mensonges et toutes ces calomnies colportés par certains de mes concurrents, je reste totalement serein. Je suis serein parce que je suis entouré d'équipes formidables. Ce soir, je veux rendre hommage à tous les agents de la ville de Sannois, ils ont, le service public, cela a été rappelé par M. HEURFIN, chevillé au cœur et permettez moi ce soir de citer la 1^{ère} de tous ces agents Christine NOUAILHETAS, ma directrice générale des services qui est l'honneur de la République et l'honneur de la Fonction Publique.

Ensuite, j'ai une pensée émue et amicale pour celles et ceux qui m'ont accompagné lors du 1^{er} mandat. Le 1^{er} d'entre eux Christian BIESSY 1^{er} adjoint de choc, fidèle et loyal jusqu'au bout ; Daniel VAUDATIN, Jean VIRARD, Isabelle GORISSE, Lucie TAVERNIER ont été des compagnons valeureux et efficaces.

Je suis serein aussi parce que ce soir je suis entouré d'une équipe soudée, enthousiaste, impatiente de travailler au service des Sannoisiens.

Et puis enfin, que serais-je sans ma famille ? Ce soir, je pense à mes parents qui m'ont élevé dans le sens de l'honneur. Ce soir, je veux remercier mon épouse qui est à la fois ma plus fidèle supportrice mais aussi parfois ma plus redoutable critique ; elle est là avec mes enfants, avec mes petits-enfants, avec mes frères ; vous comprenez pourquoi je reste et je resterai grâce à eux un roc, pour qu'à Sannois, vive la République et vive la France.

*** NOMBRE D'ADJOINTS**

Sous la présidence de M. Bernard JAMET, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Avant, le président indique qu'en application des articles L 2122-1 à L 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 10 adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 10 le nombre des adjoints au Maire.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :

M. HEURFIN

Mme ADDOU

*** ELECTION DES ADJOINTS**

- Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné au début de la séance.

Il est donc proposé la liste de M. Claude WILLIOT.

M. PONCHEL prend la parole pour exprimer sa position sur le vote des adjoints. Ainsi, il est favorable au nombre d'adjoints et à la liste proposée afin de permettre la mise en place des projets valorisés pendant cette campagne et ceux à venir à l'écoute de l'opposition.

Ne prend pas part au vote :

M. HEURFIN

Mme ADDOU

- Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] :	33
f. Majorité absolue :	17

La liste de Monsieur Claude WILLIOT a obtenu 33 voix.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Claude WILLIOT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-après.

- 1^{er} adjoint au Maire : M. Claude WILLIOT
- 2^{ème} adjoint au Maire : Mme Célia JACQUET – LEGER
- 3^{ème} adjoint au Maire : M. Laurent GORZA
- 4^{ème} adjoint au Maire : Mme Laurence TROUZIER – EVEQUE
- 5^{ème} adjoint au Maire : M. Nicolas FLAMENT
- 6^{ème} adjoint au Maire : Mme Nasséra ABDELOUHAB
- 7^{ème} adjoint au Maire : M. Daniel PORTIER
- 8^{ème} adjoint au Maire : Mme Séverine CAMPAGNE
- 9^{ème} adjoint au Maire : M. Frédéric PURGAL
- 10^{ème} adjoint au Maire : Mme Marie-Claude BRULE

M. le Maire précise que s'il a choisi M. Claude WILLIOT comme 1^{er} adjoint c'est qu'il remplit de façon extraordinaire ses fonctions d'adjoint depuis 2014, il est à l'écoute des Sannoisiens, il donne beaucoup de son temps, de son talent. De plus, il précise que M. WILLIOT le connaît très bien et qu'il est admiratif de ce gymnaste de grand talent. Après, il évoque leur retrouvaille et l'amitié qui a suivi. Pour conclure, il précise qu'il est ravi, enchanté, honoré que Claude WILLIOT soit son 1^{er} adjoint.

M. le Maire remet les écharpes.

*** LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU(E) LOCAL(E),**

M. le Maire lit les 7 points de la charte de l'élu(e) local(e) :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Un exemplaire de la Charte est transmis à chaque conseiller municipal.

*** DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

M. le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite qu'il donne lecture des délégations d'attributions proposées.

Sans réaction de l'assemblée, il est proposé de mettre aux voix cette délibération.

Accord du Conseil à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :

M. HEURFIN

Mme ADDOU

Monsieur le Maire remercie le public d'être venu à cette séance d'installation du conseil.

Il remercie également l'ensemble des élus et leur souhaite un bon mandat sous le signe du respect et de l'intelligence collective pour les sannoisiennes et les sannoisiens.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PRÉVU LE :
VENDREDI 10 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 35.



Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis